

1^{er} avril 2026

À : Clients du secteur de l'isolation de CertainTeed

Objet : Supplément de transport à compter du 1^{er} mai 2026

Nous faisons tout notre possible pour contrôler et contenir nos coûts. Cependant, en raison de l'inflation dans l'essence, les transports, les opérations et les matières premières, nous imposerons un supplément de transport dans toutes les zones du Canada le **1^{er} mai 2026**. Le supplément sera appliqué à toutes les factures, sur une ligne distincte, à compter du 1^{er} mai 2026.

Le supplément sera appliqué à toutes les factures, sur une ligne distincte, à compter du 1^{er} mai 2026.

Un supplément de transport de 350 \$/chargement sera appliqué sur les produits d'isolation (nattes, vrac, matelas pour sous-sol et MemBrain). Les zones 2, 3, 4, etc. verront des frais supplémentaires s'ajouter au tarif de base. Les zones suivront les affectations territoriales actuelles, telles qu'elles sont définies dans les chartes de service de CertainTeed.

Pour remédier à la possibilité d'une augmentation de la demande de produits avant l'entrée en vigueur du supplément, CertainTeed Isolation se réserve le droit de contrôler les envois avant l'entrée en vigueur (selon les habitudes d'achat mensuelles normales), afin de s'assurer que tous les clients ont des occasions égales de commander des produits.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le représentant CertainTeed de votre région.

Nous vous remercions pour votre soutien continu.

Hus Sanatgar

Hus Sanatgar
V.-P., Ventes IPG — Ontario et Ouest du Canada
CertainTeed Canada, Inc.

Mario Robichaud

Mario Robichaud
V.-P., Ventes IPG — Québec et provinces de l'Atlantique
CertainTeed Canada, Inc.